

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 2431)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.